REGLEMENT

COURSE DE CAISSE À SAVON – Lundi 14 Juillet 2025 Clères (76690)

1 REGLEMENT GENERAL

Le règlement général s'impose dans toutes les catégories :

1.1 Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer à la 2eme édition de la course à savon de Clères doit adresser par mail la demande d'engagement jointe en annexe du présent règlement dûment complétée, avant **le Lundi 3 Juillet 2025 à 23h59 à** caisse-savon@mairie-cleres.fr

Le nombre des engagés est fixé à 50 caisses à savon maximum.

Si le nombre de concurrents engagés est supérieur à 50, une liste d'attente sera constituée.

Les droits d'engagement sont de 15 € par pilote (10€ Assurance RC FFCAS)

Age minimum : 8 ans minimum accompagné d'un adulte (folklorique).

Le règlement du montant de l'engagement devra être remis lors des vérifications administratives et techniques.

1.2 Vêtements des pilotes :

- Un pantalon et veste à longues manches,
- Un casque intégral homologué,
- Des chaussures solides et fermées, des gants sans trous (gants de cycliste et de laine interdits).

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. Une minerve de type karting est conseillée.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des caisses à savon.

1.3 Énergie motrice :

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle. L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimée ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

1.4 Caméra de bord, compteurs de vitesse, chronomètres etc

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

1.5 Remorquage :

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires.

Chaque véhicule de course possédera sa propre corde ou sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètres de long, d'une résistance de 2000 kg et muni à chaque extrémité de mousquetons de même résistance.

L'usage de câble métallique est interdit.

1.6 Géométrie des véhicules

Des systèmes de réglage :

- de la géométrie
- de la garde au sol
- de la suspension

sont autorisé, le véhicule à l'arrêt et avant la course.

Des systèmes modifiant les paramètres aérodynamiques du véhicule pendant la course sont autorisés. L'énergie développée pour actionner ces systèmes doivent être uniquement mécaniques.

1.7 Numéros d'identification

Les chiffres doivent être de couleur noire sur fond blanc d'une hauteur minimale de 100mm. Pour le positionnement des numéros, appliquer le règlement de chaque catégorie.

1.8 Contrôle technique

Le contrôle technique (y compris le pesage) pourra être effectué à tout moment de la manifestation, même après la fin mais avant la validation des résultats. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel. Le poids du véhicule de course doit rester le même pendant toute la durée de la manche. Le pilote (et le copilote dans les catégories C5 à C7) se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique ou pesage.

Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement).

2 REGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE POUR TOUTES LES CATEGORIES

2.1 Châssis

Le châssis doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement.

Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur.

Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets.

Définition du châssis : Assemblage de matériaux solides, qui forment la structure principale portant le véhicule.

2.2 Plancher

Le plancher peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

L'interposition de caoutchouc ou plastique d'une épaisseur maximum de 2 mm est autorisée.

2.3 Carrosserie

Si elle est autorisée dans la catégorie, la carrosserie doit être de construction solide.

Les matériaux de construction sont libres, comme la forme de la carrosserie. La carrosserie peut être en une ou plusieurs pièces, mais facilement démontables en cas de contrôle. Pour la sécurité de l'équipage, il faut éliminer les aspérités anguleuses ou pointues (intérieur et même extérieur). Prévoir des rayons minimums de 5mm. La carrosserie doit être fixée solidement au châssis sans la possibilité de desserrement pendant le parcours.

En cas de rigidité insuffisante de la partie avant de la carrosserie un arceau de renfort est obligatoire. Les jambes du pilote doivent être protégées par un arceau, en cas de retournement. La construction de la caisse doit être faite en toute sécurité pour le pilote.

2.4 Pare-brise

Si présence de pare-brise, il sera réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser.

S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc (en périphérie). Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord

2.5 Direction - Freins

Seules les caisses à savon dotées de freins et d'une direction en parfait état de marche ayant passées avec succès la validation technique seront autorisées à s'aligner sur la grille de départ.

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps.

De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues (arrière a minima).

3 CATEGORIE ADMISES

3.1 Folklorique

La caisse à savon devra avoir été créée par le participant, nommément inscrit, lui-même. Elle doit être le fruit de son invention. Sa construction doit être artisanale (véhicule « fait maison »).

Sa construction devra être conforme au règlement technique de construction et de sécurité.

Ses dimensions ne doivent pas dépasser **2,50 mètres de long, 1,50 mètres de largeur et 1,50 mètres de haut.**

Son poids ne doit pas dépasser :

- Caisse à vide : **150 kg maxi**

Equipé d'un siège pilote avec dossier fixé au châssis et de protection latérale (du siège pilote) d'une hauteur et largeur minimum de 20 cm.

La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement.

Les feux d'artifice sont interdits dans et sur les véhicules de course, ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour le pilote et/ou le co-pilote et/ou le public assistant à la manifestation.

Aucun lest ne pourra être lâché pendant la manifestation. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés au véhicule de course.

Pour l'esthétique de la caisse : Nous vous laissons libre à votre imagination bien sûr en essayant de faire du solide pour participer toute la journée qui se déroulera sauf incident sur un minimum de 4 descentes.

3.2 Sportif

Conformément au règlement technique général de la Fédération International Speed Down (FISD), les 10 catégories suivantes sont admises :

- C1 Speed-car 6 - 9 ans 140 Kg avec pilote
- C2 Speed-car 10 - 13 ans 170 Kg avec pilote
- C3 Speed-car 14 - 17 ans 190 Kg avec pilote
- C4 Speed-car 18 – 99 ans 210 Kg avec pilote
- C5 Side-Car 16 – 99 ans 110 Kg véhicule vide
- C6 Bob-Car Pilote : 16 – 99 ans 330 Kg avec équipage
- C8 Karts 16 – 99 ans 175 Kg avec pilote
- C9 Kart Junior 6 – 15 ans 150 Kg avec pilote
- C10 Skeleton 6 – 99 ans 35 Kg véhicule vide

https://www.federation-caisses-a-savon.com/

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement et décharge(nt) la commune de Clères et le Comité Normand organisateurs, de toute responsabilité. La course étant dans un but non compétitif, chaque pilote s'engage à être fair-play et avoir un comportement courtois et responsable.

Signature du/des pilote(s) Fait à .....

Le .....

A compléter par l'organisateur :

Inscription NUMERO :

PROGRAMME – HORAIRES

Samedi 5 juillet 2025		
14h00	**Pré-Vérifications Techniques Folklorique** (Non obligatoire)	**Halles de Clères**
Dimanche 13 juillet 2025		
14h30 -17h30	**Contrôles Techniques et Administratives** (obligatoire)	**Halles de Clères**
Lundi 14 juillet 2025		
9h30 – 11h30	**Descente d'essai**	
12h00	**Pause**	
13h30	**1ère descente**	
15h00	**2eme descente**	
16h00	**3eme descente**	
18h00	**Remise des Prix**	

Restauration / buvette sur place et nombreuses animations !

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COURSE DE CAISSE À SAVON - Lundi 14 Juillet 2025 – Clères (76690)

Enfant obligatoirement âgé de 8 ans minimum accompagné par un adulte

Team – Info Speaker – Palmarès

_____

Pilote n°1

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Mail _____
Groupe Sanguin _____

Pilote n°2

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Mail _____
Groupe Sanguin _____

Pièces à fournir à l'inscription :

- Photocopie de la carte d'identité du ou des pilotes
- Règlement signé + autorisation parentale signée pour les enfants

Pieces à fournir aux vérifications techniques et administratives :

- **Droits d'engagement** : 15 € par pilote (*dont dix euros reversés à la Fédération Française de Caisse à savon pour l'attribution d'une licence à la journée comprenant l'assurance*).

Le/Les soussigné(s)……

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement et décharge(nt) la commune de Clères et le Comité Normand organisateurs, de toute responsabilité. La course étant dans un but non compétitif, chaque pilote s'engage à être fair-play et avoir un comportement courtois et responsable.

Signature du/des pilote(s)

Formulaire d'inscription à retourner à : Mairie de Clères – caisse-savon@mairie-cleres.fr

(Un mail de confirmation sera envoyé)

A compléter par l'organisateur :

Inscription NUMERO :

AUTORISATION PARENTALE

COURSE DE CAISSE À SAVON - Lundi 14 Juillet 2025 – Clères (76690)

(Enfant âgé de 8 ans minimum obligatoirement accompagné par un adulte)

Nom Je soussigné M/Mme (Nom et prénom) _____
Demeurant à (adresse complète) _____
Mail _____
Téléphone _____
Mail _____

Agissant en qualité de père – mère – tuteur (barrer les mentions inutiles)

Autorise mon enfant (nom et prénom) .....

À participer à la course de caisse à savon organisée par la commune de Cleres le 14 juillet 2024.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du présent règlement et décharge la commune de Clères, organisateur, de toute responsabilité.

Fait à .....

Le .....

Signature

À compléter par l'organisateur :

Inscription NUMERO :